

Article

« Sur les prétentions scientifiques et la légitimité philosophique d'une théorie des formes de l'établissement humain. »

Jean-Paul Hubert

Cahiers de géographie du Québec, vol. 36, n° 98, 1992, p. 275-298.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/022269ar>

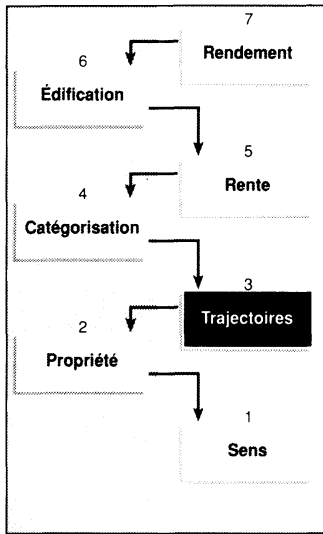
DOI: 10.7202/022269ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org



Sur les prétentions scientifiques et la légitimité philosophique d'une théorie des formes de l'établissement humain

Jean-Paul Hubert

Unité de formation et de recherche en géographie,
 Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne,
 191, rue Saint-Jacques,
 75005 Paris, France

Résumé

Les sciences sociales se servent de découpages géographiques pour constituer les phénomènes sur lesquels porte leur savoir. Aussi, une théorie expliquant comment apparaissent ces cloisonnements du monde, en les considérant en tant qu'objets autonomes, pourrait apporter une connaissance cruciale, voire fondatrice, pour ces sciences. La théorie de la forme urbaine porte précisément sur de tels objets, mais peut-elle justifier épistémologiquement son droit à occuper cette place fondamentale? Cette question conduit à engager sur cette théorie une réflexion critique. Nous nous en rapportons à l'œuvre de Kant afin de comprendre à quelles conditions a priori un lieu de l'œcoumène peut être déterminé par une position géographique. L'analyse des fondements transcendants des objets géographiques structuraux atteste une cohérence remarquable de la théorie de la forme urbaine avec l'architecture des trois *Critiques* kantienne et légitime ses prétentions scientifiques.

Mots-clés: Épistémologie, espace géographique, discontinuité, logique transcendantale, position géographique, théorie de la forme urbaine.

Abstract

On the Scientific claims and Philosophical legitimacy of a theory of the forms of the Human Settlement

Social sciences use geographical divisions in order to constitute the phenomena with which they are concerned. Thus, a theory considering these divisions as autonomous objects, and explaining how they come into being, might represent a crucial addition to, or even indeed one of the cornerstones of these sciences. The urban form theory deals precisely with such objects; but can it epistemologically justify its claim to play so fundamental a role? This question leads us to submit this theory to critical scrutiny. We refer to Kant's work in order to understand under what a priori conditions a place in the inhabitable space can be determined by a geographical position. The analysis of the transcendental foundations of

structural geographical objects shows that the urban form theory is remarkably consistent with the architectonic of the three Kantian *Critiques* and legitimizes its scientific claims.

Key Words: Epistemology, discontinuity, geographical position, geographical space, transcendental logic, urban form theory.

INTRODUCTION

On aurait tort de ne voir, dans le *parcours morphogénétique* proposé par Desmarais (1991, pp. 33-37) et Ritchot (1991, pp. 1-15), qu'une composition formelle modélisant la genèse des structures géographiques de l'établissement humain. Cette élaboration théorique peut aussi apparaître comme l'expression concise d'un projet transdisciplinaire qui concerne l'ensemble des sciences sociales. Le *parcours morphogénétique* se construit en effet comme la réunion de plusieurs concepts dont l'essence n'est pas géographique. Il s'agit des concepts de *règle de propriété*, de *contrôle politique de la mobilité*, de *discontinuités qualitatives* et de *rente foncière*.

La *théorie de la forme urbaine* (Ritchot, 1985) n'a pas vocation à déterminer les modalités empiriques des phénomènes rapportés sous ces concepts. Elle ne décrit pas les infractions à une législation de la propriété du sol. Elle ne définit pas non plus comment une administration contrôle effectivement la mobilité des membres d'une société, ni comment une société recrute cette administration. Cette théorie ne préjuge pas davantage du mode d'inscription des limites dans le paysage, des pratiques sociales qui les sanctionnent, ni du système économique qui permet d'évaluer la rente et conditionne la façon de la payer. Néanmoins, le *parcours morphogénétique* articule formellement des concepts généraux qui subsument tous ces phénomènes juridiques, sociaux, géographiques et économiques.

Le *parcours* explicite plus qu'un processus d'engendrement de formes géographiques. Si son résultat final relève de la géographie humaine, son importance déborde largement des limites de celle-ci et l'engage avec d'autres sciences sociales dans la problématique d'une fondation commune. Les structures géographiques en retirent donc une place fondamentale dans les sciences sociales. Nous proposons d'essayer de légitimer cette place et de vérifier que la théorie de la forme urbaine est apte à en rendre compte, par une réflexion épistémologique extérieure à ces sciences. Nous tenterons à cette fin de nous inspirer de la philosophie transcendantale et de l'œuvre de Kant, qui contient à la fois une pensée sur la légalité scientifique et sur l'espace¹.

LA GÉOGRAPHIE STRUCTURALE ET LE PROBLÈME DE L'UNITÉ DES SCIENCES SOCIALES

La théorie de la forme urbaine cherche à dégager les règles de la structuration de l'espace habité par l'homme. On pourrait penser que le caractère fondateur prêté à cette phénoménologie géographique introduit une démarche

réductionniste. Il n'en est rien. Il n'est pas question de déterminer causalement les conditions sociales et économiques des organisations humaines à partir de la distribution empirique des sols, des climats, des ressources, etc. La géographie structurale engage les sciences sociales dans une problématique commune de fondation tout en reconnaissant à chacune une autonomie relative. Néanmoins, l'existence des structures géographiques stables conditionne les représentations de l'étendue terrestre dont chacune de ces disciplines a besoin pour sa pratique. Il convient donc d'examiner davantage la signification que revêt pour les sciences sociales la possibilité de différencier des positions géographiques.

Les disciplines économique, juridique, politique et sociologique sont indépendantes de la géographie tant par leurs discours que par leurs projets de connaissance. Mais elles ne peuvent pas l'ignorer lorsqu'il s'agit de décrire leurs phénomènes et de donner un contenu empirique à leurs catégories théoriques.

Les structures de discontinuités géographiques sont absentes des formalismes économiques. Mais ce n'est pas l'introduction dans les modèles d'une variable continue symbolisant la distance qui affranchit l'économie de sa dépendance à l'égard de l'espace géographique. Quel sens y aurait-il à parler de *revenu national*, de *production industrielle*, de *masse monétaire*, ou de *balance commerciale*, si une frontière ne délimitait pas une portion de l'œcoumène? Sans les propriétés topologiques de cet objet géographique (fermeture, dimension), les quantités des différentes grandeurs économiques resteraient indéterminées et il n'y aurait pas moyen de définir leurs variations. Toutes ces entités économiques élémentaires ne seraient que des objets métaphysiques, comme le seraient la masse ou la vitesse si les objets matériels n'existaient pas.

Les structures géographiques sont des éléments externes mais nécessaires à l'économie. Aydalot observe que les différentes échelles de la géographie humaine se projettent sur la science économique pour la décomposer en sous-disciplines. Il constate que les clivages entre les économies urbaine, régionale, nationale et internationale, résultent du choix de quatre cadres spatiaux. Il ajoute:

«Ce clivage en quatre disciplines scientifiques peut se justifier à condition que les deux concepts-clés (ville et nation) soient définis par l'économiste qui montre leur portée économique, la distorsion qu'ils entraînent dans le fonctionnement de l'économie. Or ils n'ont jamais été définis, ni même traduits en termes économiques [...]. Ainsi cherche-t-on vainement ce qu'est la ville, en quoi elle est pour les théoriciens de l'économie urbaine autre chose qu'un habitat continu. Certes, on l'analysera comme un lieu de production complexe, comme un lieu de distribution et d'utilisation du revenu, mais, à ce titre, tout espace obéit aux mêmes critères [...]. De même la région est supposée réunir l'ensemble des agents unis par des relations suffisamment étroites pour poser l'idée d'une structure spatiale complexe et significative par elle-même. Mais ceci n'engendre aucune norme de découpage» (1980, pp. 11-12).

Dans les États modernes, il n'existe pas de lois qui ne soient relatives à une juridiction, c'est-à-dire à un territoire où s'exerce le pouvoir de l'autorité

chargée de l'exécuter. La délimitation d'un territoire par une discontinuité géographique semble ainsi conditionner la possibilité d'appliquer une loi et donc l'existence du droit positif. «Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence, un méridien décide de la vérité [...]. Plaisante justice qu'une rivière borne! Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà!» (Pascal).

La pensée juridique se heurte au problème de la relativité des lois à la communauté politique qui les applique². Le système juridique idéal ne serait fondé que sur la rationalité morale. Mais la morale ne prescrit pas de règle positive. Ainsi que l'a montré Kant dans la *Critique de la raison pratique*:

«Le principe de l'action moralement pure n'est pas un principe d'action dans le monde, il n'est au plus que le principe selon lequel les actions peuvent être jugées, et jugées seulement par rapport à la morale historique d'un monde donné. Par le fait même qu'il *veut* être moral, l'homme moral reconnaît qu'il est immoral, et qu'en tant qu'être agissant, il reste pris dans le monde empirique» (Weil, 1989, p. 43).

Bien qu'elle soit la référence pour juger une politique, la loi universelle et morale est extérieure à l'ordre politique. L'action politique est *singulière* et *locale*. Elle s'applique aux déplacements nés de l'activité sociale. Elle oriente l'implantation des entreprises, elle agit sur la circulation des biens et des personnes. Or contraindre une mobilité n'est pas la faire disparaître mais la canaliser pour qu'elle passe à l'endroit voulu, quel qu'en soit le motif (surveillance, protection, etc.). L'action sur la mobilité présuppose donc qu'on différencie des positions et qu'on qualifie différemment tout déplacement passant par une position ou par une autre. La pratique politique est affaire de délimitation de zones d'intervention, d'interdiction de terrains à tel ou tel usage, d'orientation de flux sur certains sites, etc. D'où la question de savoir ce qui peut assurer a priori la légalité de ces discontinuités, ou leur participation à un projet politique à finalité morale.

La sociologie rencontre elle aussi le problème du fondement des discontinuités dès qu'il s'agit de définir une communauté. Toute étude statistique est soumise à un découpage spatial. «Comment procéder à un découpage que la géographie et/ou l'organisation politique n'ait produit dans la réalité sous forme de frontières naturelles ou politiques?» (Champagne, 1975, p. 59). La façon de poser le problème de l'origine des discontinuités dépend du primat accordé, soit à la différenciation sociale, soit à la structuration spatiale. C'est généralement la société qui l'obtient et non l'espace, car le découpage territorial, comme phénomène, est le produit d'une société dans l'histoire. Mais cet argument présuppose que les structures géographiques résultent de la projection des rapports sociaux sur l'étendue terrestre. Que peut signifier une telle projection? Que les rapports sociaux fondamentaux se constituent indépendamment de leur spatialisation? C'est invérifiable, car tout phénomène social s'observe dans un contexte géographique.

Cette question du primat est assez souvent mal posée. Il ne s'agit pas de savoir ce qui existe en premier, mais si, *pour le sujet*, un phénomène conditionne l'apparition de l'autre. Et si le corps social se différencie *avec* l'émergence de systèmes de discontinuités définissant des positions géographiques³, alors la

structuration spatiale *précède* les projections subjectives, socialement construites, sur les environnements individuels. Société et géographie ne sont pas séparables, elles n'agissent pas l'une sur l'autre comme des boules de billard.

*
* *
*

Traditionnellement, la différenciation géographique des lieux sur la Terre est supposée *contingente*. Pour chaque problème posé, il existerait un type de découpage pertinent qu'une bonne méthodologie ferait découvrir. Cette hypothèse est-elle fondée? Imaginons un monde qui serait pour le sujet en constante transformation, tel un champ de bataille où le contrôle du terrain passerait incessamment d'un belligérant à l'autre. L'instabilité géographique ne diluerait-elle pas la réalité des concepts économiques, juridiques, sociologiques, etc., dans une pure métaphysique?

La proposition peut être inversée: les différentes sciences sociales peuvent poser leurs problèmes à *condition* que des types stables de structuration morphologique de l'espace géographique *existent*. L'opération n'est pas neutre. Elle transforme ce qui paraissait être un problème *méthodologique*, posé pour des phénomènes *donnés*, en un problème *ontologique* portant sur l'existence objective ou la *donation* d'une classe de phénomènes. Mais alors une théorie doit assumer ce problème ontologique en démontrant la stabilité des structures géographiques dont dépend la manifestation des phénomènes sociaux. Comment la géographie aborde-t-elle la question de la position?

«De tous les caractères d'un territoire, il semble que le plus important soit la position. C'est aussi le plus difficile à définir, le plus complexe, parce qu'il exprime le rôle dudit territoire dans le système de relations qui détermine sa personnalité politique aussi bien que sa situation géographique. Ce qui permet de définir la position, et aussi de suivre l'évolution de la définition d'un lieu, c'est la circulation. L'ensemble des mouvements, des transports, des échanges [...] à travers le monde, c'est ce qui en détermine [...] la signification de chaque compartiment par rapport aux autres et donc, en grande partie, ce qu'un peuple peut faire de son territoire» (Gottmann, 1952, pp. 119-120).

Le concept de position se distingue de celui de lieu. Un lieu est une partie indéterminée de l'espace géographique, tandis qu'une position est la détermination géographique de ce lieu. Elle est ce par quoi tel lieu se distingue qualitativement et acquiert une identité géographique. Une position est déterminée par les relations qu'un lieu entretient avec son environnement global. En géographie humaine, ces relations se manifestent concrètement par des circulations. La position ne peut pas être définie uniquement en référence au seul niveau local. Elle exige un saut vers le niveau global puis un retour vers le local. On conçoit alors que la position d'un lieu est nécessairement relative et variable. Il y a un sens à ce qu'un phénomène se produise ici et non ailleurs, de sorte que la position géographique a une *efficacité*. Comme le souligne Petitot: «c'est la compréhension d'une telle information positionnelle, d'une telle efficacité de la position, qui constitue le problème

théorique central du structuralisme dynamique, non seulement en biologie, mais dans toutes les autres disciplines structurales» (1985, p. 35).

Le problème théorique relatif à la phénoménologie des positions engage donc la géographie dans la voie du structuralisme dynamique. La notion de position s'en trouve délivrée d'une antinomie qui atteint le statut scientifique de la géographie humaine. Hors de la démarche structuraliste en effet, la position est alternativement réduite aux variables globales de la géodésie ou aux particularités locales de la topographie. Elle apparaît alors, soit comme le résultat de conventions sociales produites historiquement, soit comme la conséquence de la géographie physique.

La théorie de la forme urbaine traitant précisément de la stabilité des structures géographiques dont dépend la manifestation objective des phénomènes sociaux, elle se charge d'une responsabilité importante. Il ne revient pas à la science, mais à la philosophie, de juger si une théorie est en mesure d'assumer une problématique ontologique. C'est pourquoi nous entamons une recherche, d'inspiration kantienne, des conditions a priori de la possibilité d'une structure objective de positions.

LES CONDITIONS DE POSSIBILITÉ D'UN OBJET GÉOGRAPHIQUE STRUCTURAL

La présente réflexion épistémologique tente de se situer sur les plans de l'ontologie et de la théorie de la connaissance. Elle a pour but de confronter les conditions, et de l'existence, et de la connaissance de l'objet proposé par la théorie de la forme urbaine. Cette dernière doit, pour légitimer sa place dans les sciences sociales, être soumise à l'examen de la philosophie critique.

«La critique telle que Kant la conçoit est "une mise à l'épreuve et une justification" et, de ce fait, tient à la fois, en une alliance qui fait son originalité, de la *science* et du *tribunal*. [...] il n'est nullement contingent que la critique use si constamment du style juridique: sa fonction est d'invalider les prétentions abusives et de légitimer des droits» (Guillermit, 1973, pp. 17-18).

Tel est le sens de notre retour aux sources de la philosophie critique. Pour conformer notre examen à cette philosophie, nous proposons de prendre le parti de la fidélité à l'œuvre de Kant, mise à part la référence à l'espace dans l'esthétique transcendantale. À cet égard, nous suivons les travaux de Petitot (1986) qui délivrent le schématisme kantien des limitations de l'espace euclidien.

La diversité du monde sensible est la matière de la géographie. Cependant, la discipline se caractérise tout autant par la forme de son savoir. Elle étudie les éléments naturels, les individus et les peuples non pas en tant que tels, mais en tant qu'ils se trouvent dans un même espace. La démarche géographique se justifie par le fait que la spatialisation confère à ces êtres des positions qui

conditionnent leurs interactions. Ce fait justifie d'ailleurs la pertinence des grilles d'analyse selon les paysages naturels, les territoires et les réseaux.

Ainsi les structures de positions peuvent être considérées comme des objets géographiques articulant la diversité de la Terre. D'où l'hypothèse que le phénomène de la géographie structurale est une position relative et que son objet de connaissance est une structure de positions liée à un certain niveau d'échelle⁴. Comme la position n'existe pas seule mais relativement à d'autres, la recherche phénoménologique commence par l'analyse de la discontinuité qui sépare deux positions qualitativement différentes. Elle se poursuit par l'étude des systèmes de discontinuités qui constituent les référentiels définissant les positions relatives.

PHÉNOMÉNOLOGIE DE LA DISCONTINUITÉ GÉOGRAPHIQUE

L'expérience des discontinuités géographiques est avant tout celle d'un changement de position. Pour plus de simplicité, nous envisageons que ce changement soit rendu sensible par le déplacement d'un individu. Mais il peut l'être également pour un observateur fixe dont l'environnement change de structure. Selon un principe de dualité, les positions sont définies dans l'espace géographique à partir des trajectoires qui y mènent. Le processus par lequel le sujet prend conscience d'un changement qualitatif est décrit à la figure 1.

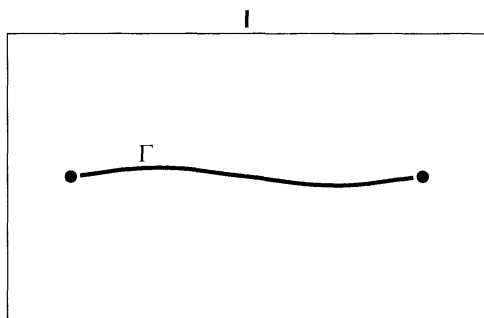
L'analyse phénoménologique clarifie les étapes de la formation d'une discontinuité. Mais elle laisse sans réponse la question cruciale de l'objectivité. Le schéma fonctionne de la même façon, que le changement qualitatif soit psychologique et subjectif (sans aucune relation avec une modification réelle du paysage), ou qu'il soit objectif (valable pour n'importe quel sujet placé dans cet environnement). La critique doit alors opérer sur un autre niveau d'analyse.

Revenons au fait que toute connaissance géographique sur les positions relatives se constitue et s'exprime par des discontinuités. On peut en inférer qu'une connaissance portant exclusivement sur les discontinuités, pour en déterminer le caractère géographique, est d'un tout autre type que la connaissance empirique du monde. En permettant de faire la part entre les discontinuités pertinentes pour la géographie et les autres, cette connaissance conditionnerait tout savoir géographique.

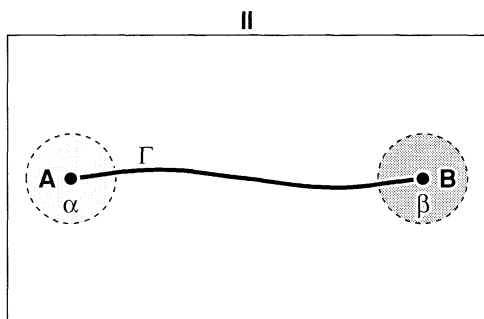
La genèse des discontinuités géographiques ne se comprend pas grâce à l'expérience, car elle ne porte que sur les moyens de connaître les phénomènes géographiques et non sur les modalités de leur manifestation. Nous retrouvons la distinction introduite par Kant entre les connaissances empiriques et les connaissances pures et transcendantales. Ces dernières ne portent que sur la manière de constituer un savoir sur les phénomènes. L'ordre transcendantal n'est pas fondé dans les phénomènes, il n'impose pas non plus sa loi à la réalité. Il

Figure 1

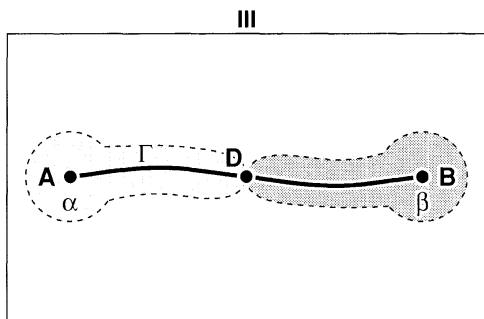
LES ÉTAPES DE LA FORMATION D'UNE DISCONTINUITÉ



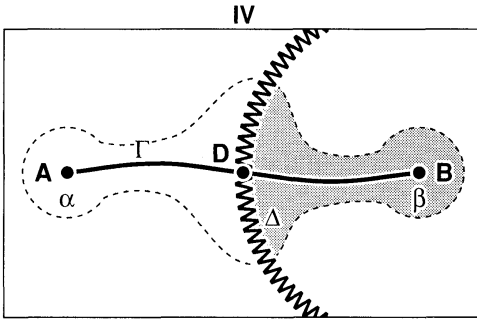
Considérons qu'un déplacement Γ soit l'occasion d'un changement d'état chez un sujet observant son environnement. Cette trajectoire a été vécue par le sujet et elle lui apparaît nécessairement continue (dans l'espace) puisque sa vie est continue (dans le temps). Cette continuité est indépendante des effets d'échelle car mesurée à l'aune du sens interne du sujet. Nous pouvons donc supposer que le mécanisme qui va de cette trajectoire à la discontinuité n'est pas lié à l'échelle, même si les tenants et aboutissants en dépendent.



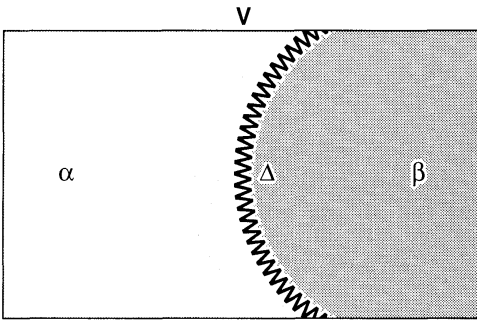
L'impression ressentie psychologiquement est interprétée comme un changement dans la qualité de l'espace environnant, changement intervenu au cours de la trajectoire. Or les qualités α et β d'un environnement se ressentent toujours par rapport à une certaine étendue que peut balayer instantanément l'observateur. Pour ce dernier, l'impression d'une qualité homogène de l'espace se rapporte donc à un certain voisinage autour des points A et B de la trajectoire.



Les environnements traversés paraissent équivalents sur une petite portion de trajet. Les qualités α et β peuvent ainsi se propager de proche en proche le long de Γ qui est continue. Mais α et β sont différentes et ne peuvent pas être conservées à partir de A ou de B sur toute la longueur de Γ . Lorsqu'on s'éloigne de A, par exemple, il existe un point D à partir duquel l'impression ressentie n'est plus α mais autre chose. Admettons qu'il s'agit alors, jusqu'au point B, de l'impression β .



L'idée de discontinuité intervient avec l'apparition du point D. Ce point marque un changement d'état psychologique associé par le sujet à un changement qualitatif survenu dans le paysage. Cela ne signifie pas que l'apparition de D soit immédiatement perçue, elle est plutôt reconstituée par la pensée. La discontinuité apparaît en deux temps. D'abord comme un point frontière D coupant Γ , ensuite comme une ligne frontière Δ qui se déploie dans l'espace à partir de ce point.



Le point D apparaît comme l'intersection de la trajectoire Γ et d'une coupure globale de l'espace séparant deux domaines homogènes. Γ est globalement continue car le sujet est constamment conscient de lui-même, et c'est cette permanence qui permet d'envisager des changements. D appartient à Γ mais s'en singularise et ainsi appartient autant à la trajectoire vécue qu'à l'espace ambiant. Le déploiement de Δ correspond à une généralisation de l'impression rapportée en D. Δ est l'ensemble de tous les points D qui auraient coupé localement d'autres trajectoires du type de Γ reliant des environnements α et β . On réalise ainsi une élimination de la trajectoire subjective Γ . Tout se passe comme si la différence qualitative de l'environnement préexistait au déplacement du sujet. La discontinuité déployée catégorise l'espace en deux domaines de qualités α et β qui, de cette façon, coexistent dans leur substrat.

n'exprime que la manière nécessaire et *a priori* dont un sujet «*fini et raisonnable*» peut avoir la connaissance de la réalité. La question de l'objectivité de la discontinuité géographique doit donc être traitée au niveau d'une analyse transcendantale de ce concept.

UNE LECTURE TRANSCENDANTALE

Nous ne supposons plus que le schéma présenté ci-dessus décrive l'expérience courante d'un individu se promenant dans la nature. Ce point de vue ne permet pas de trancher entre la subjectivité et l'objectivité de cette expérience. Nous envisageons seulement que ce schéma reconstitue l'expérience en général d'un objet de connaissance possible. L'objectif de la lecture transcendantale n'est pas de savoir si cet objet existe réellement, mais de trouver à quelles conditions (pures de tout élément empirique) l'expérience d'un changement de position peut se rapporter à un objet existant. En suivant la *Critique de la raison pure*, nous cherchons alors à y reconnaître les *principes synthétiques de l'entendement pur*, lesquels décomposent les cinq moments *a priori* de la constitution de la connaissance relative à un tel objet.

- 1) Dans la lecture transcendantale, la trajectoire apparaît comme une *grandeur extensive* que Kant définit ainsi:

«[...] celle où la représentation des parties rend possible la représentation du tout (et la précède nécessairement). Je ne puis pas me représenter une ligne, si petite qu'elle soit, sans la tirer par la pensée, c'est-à-dire sans en produire successivement toutes les parties d'un point à un autre, et sans en retracer enfin de la sorte toute l'intuition» (1787: 206 [148]).

L'apparition de cette trajectoire, comme phénomène, suit l'application du premier principe, dit des «axiomes de l'intuition»: «toutes les intuitions sont des grandeurs extensives» (*ibid.*). Ce principe est associé à la catégorie de la quantité, à laquelle se rapporte l'étendue qui est une condition de possibilité du mouvement.

- 2) La trajectoire a rendu sensible une différence qualitative. La qualité est la deuxième catégorie de l'entendement, à laquelle correspond le deuxième principe dit des «anticipations de la perception»: «Dans tous les phénomènes le réel, qui est un objet de sensation, a une grandeur intensive, c'est-à-dire un degré» (*ibid.*, p. 209 [151]).

La catégorie de qualité est un concept exprimant l'idée que l'espace, en tant qu'intuition pure, peut être rempli par le réel. Dans le cas de la physique, il est rempli par la matière. Il ne s'agit pas cependant du remplissage d'un contenant préexistant par un contenu à venir. L'espace est plutôt rempli par l'apparition de la forme, la morphogenèse qui, en même temps qu'elle actualise un contenant, en produit le contenu. Les deux premiers moments transcendantsaux correspondent à autant de catégories *a priori* de l'entendement. En revanche, les trois derniers ont trait à une même question posée par l'articulation d'étendues qualitativement différentes dans un substrat unique. Cette question concerne la mise en relation de

ces qualités dans un objet synthétique. Troisième catégorie de la raison pure, la relation est associée au principe des «analogies de l'expérience»: «L'expérience n'est possible que par la représentation d'une liaison nécessaire des perceptions» (Kant, 1787: 215 [157]). Ce principe est divisé en trois analogies qui apportent les trois derniers moments.

- 3) La première analogie rend compte du transport des qualités de l'environnement le long de la trajectoire. Elle donne le «principe de permanence de la substance: la substance persiste au milieu du changement de tous les phénomènes, et sa quantité n'augmente ni ne diminue dans la nature» (*ibid.*, p. 218 [160]). Le principe de conservation ne porte pas ici sur la masse (comme dans la mécanique classique) mais sur la qualité de l'espace le long d'une trajectoire ou lors du changement de la grandeur extensive associée au déplacement. La qualité de l'espace est vue comme une substance.
- 4) Un point singulier cristallise le changement intervenu dans l'environnement. Il permet d'interpréter le changement de qualité grâce à la catégorie de cause. La qualité de l'espace a changé parce qu'une discontinuité a été franchie. La causalité est associée à la deuxième analogie de l'expérience. Il s'agit du «principe de succession dans le temps suivant la loi de causalité: tous les changements arrivent suivant la loi de la liaison des effets et des causes» (*ibid.*, p. 224 [166]). Dans la physique de Newton, la causalité efficiente correspond à l'idée de force. Dans le présent contexte, elle renvoie à l'idée de franchissement d'une discontinuité produisant un changement d'état chez le sujet en mouvement.
- 5) La catégorisation de l'étendue géographique par une discontinuité consacre l'existence simultanée de deux domaines qualitativement différents. Nous retrouvons la troisième analogie et le «principe de simultanéité suivant la loi de l'action réciproque ou de la communauté: toutes les substances, en tant qu'elles peuvent être perçues comme simultanées dans l'espace, sont dans une action réciproque universelle» (*ibid.*, p. 238 [180]).

La trajectoire Γ peut a priori aller aussi bien de A vers B que de B vers A. Rien ne permet de dire que l'une des deux qualités puisse être nécessairement rencontrée avant l'autre et en apparaître comme la cause. Les deux qualités d'environnement, en tant que substances, coexistent simultanément dans l'espace et elles sont donc liées par une relation de détermination réciproque.

Tel est l'ordre dans lequel les principes transcendants peuvent s'appliquer pour faire de la discontinuité géographique un objet de connaissance. Ce résultat apporte des indications pour une modélisation mathématique de l'émergence d'une discontinuité. Il retrouve également la catégorialité des phénomènes structuraux telle que l'a mise en évidence Petitot (1985, pp. 62 et suiv.). Mais la seconde partie de la lecture est plus importante pour une géographie

voulant se constituer comme science, car elle détermine les moyens de connaître un objet géographique existant pour soi et non pour le sujet.

CONDITIONS TRANSCENDANTALES DE L'OBJECTIVITÉ

Le quatrième principe des «postulats de la pensée empirique en général» se distingue des précédents et achève l'exposition de l'analytique des principes de l'entendement pur. Il est associé à la catégorie de modalité qui se décompose en trois oppositions: possibilité/impossibilité; existence/non-existence; nécessité/contingence. Or, selon Kant:

«Les catégories de la modalité ont ceci de particulier qu'elles n'augmentent nullement, comme détermination de l'objet, le concept auquel elles sont jointes comme prédicats, mais qu'elles expriment seulement le rapport à la faculté de connaître. Quand le concept de chose est tout à fait complet, je puis encore me demander si cette chose est simplement possible, ou si elle est réelle, ou dans ce dernier cas si elle est en outre nécessaire» (1787, p. 244 [185]).

C'est à cet exercice qu'il faut se livrer à propos des concepts qui sont apparus dans le schéma phénoménologique, à savoir: les trajectoires Γ , les qualités d'espace α et β , la discontinuité Δ contenant le point limite D. Le quatrième principe consiste en l'exposition des trois postulats de la pensée empirique en général.

- 1) «Ce qui s'accorde avec les conceptions formelles de l'expérience quant à l'intuition et aux concepts est *possible*» (*ibid.*).

Ce postulat s'applique au simple phénomène, en tant que grandeur extensive uniquement déterminée par la catégorie de quantité. C'est le cas de la trajectoire qui, étant simplement possible, peut être autant qu'elle peut ne pas être. Par conséquent, l'existence d'une discontinuité géographique est liée à la possibilité de réaliser des trajectoires. Dans la phénoménologie proposée, la discontinuité n'est pas identifiable empiriquement sans au moins une de ces trajectoires. L'objet serait donc indéfinissable sans une référence explicite à l'idée de mouvement, c'est-à-dire à une dynamique qui fait se déplacer les sujets. Lorsqu'une trajectoire Γ particulière apparaît, Δ passe du virtuel à l'actuel. Néanmoins, l'apparition de cette trajectoire n'est pas déterminée et, lorsqu'elle n'est pas franchie, la discontinuité peut continuer à exister virtuellement⁵.

- 2) «Ce qui s'accorde avec les conditions matérielles de l'existence (de la sensation) est *réel*» (*ibid.*).

Ce postulat concerne les différences qualitatives dans l'espace géographique. Or une qualité d'espace ne peut pas avoir une véritable réalité en soi. Si cette qualité pouvait être perçue isolément, elle s'étendrait à l'espace tout entier. L'espace géographique serait alors homogène, ce qu'il n'est pas. Une qualité d'espace ne peut exister que dans la mesure où elle est toujours perçue relativement

à une autre dans une partie voisine du même espace. Les qualités d'espace s'organisent et s'interdéfinissent au sein d'une structure.

La réalité des discontinuités géographiques ne peut pas se réduire à celle du substrat matériel qui la concrétise. En effet, puisqu'il n'y a pas de discontinuité sans mouvement, il n'y en aura pas non plus sans intention ou désir de la franchir, c'est-à-dire sans une valeur associée intrinsèquement à son franchissement ou à son non-franchissement. Il ne convient pas alors d'assimiler la discontinuité à un élément de la géographie physique. La discontinuité n'a pas à préexister à la trajectoire comme un quelconque ravin qui n'est, en soi, porteur d'aucune signification axiologique.

Comment alors réinterpréter la notion de réalité dans ce nouveau contexte? Dans la première analogie de la perception, Kant réduit l'idée de substance à un principe de conservation des phénomènes manifestant une réalité. Il suffit alors de penser que la structure géographique articulant les différentes qualités d'espace est dotée d'un principe de stabilité interne. Le réel peut être lié à la notion de stabilité structurelle et se rapporter à des structures géographiques.

- 3) «Ce dont l'accord avec le réel est déterminé suivant les conditions générales de l'expérience est *nécessaire*» (*ibid.*).

Si la discontinuité géographique appartient à un système structurellement stable, elle est nécessaire car elle conditionne les relations entre les phénomènes: les trajectoires. Seules les relations entre les phénomènes peuvent être déterminées. Les lois de la science ne concernent pas le résultat que ces trajectoires permettent d'obtenir. Elles ne régissent que les relations de déterminations réciproques entre les différentes positions définies par la structure. Les trajectoires sont réalisées à l'intérieur de ce cadre organisé selon des règles objectives et soumises à sa contrainte, mais leur apparition, et donc leur finalité, échappe à la législation scientifique. Weil précise que, pour Kant, le nécessaire est «ce dont l'absence ou la négation introduit la contradiction» (1990, p. 78). Aucune théorie ne peut, sans se contredire, prétendre expliquer la diversité du monde et postuler la contingence des discontinuités, c'est-à-dire: des schèmes de différenciation de l'étendue terrestre⁶.

Les trois postulats de la pensée empirique posent trois problèmes qui conditionnent la possibilité de constituer une science des représentations géographiques. Comment expliciter: a) la simple possibilité du mouvement du sujet dans la nature; b) la substance des différences dans la qualité de l'espace géographique; c) le pouvoir législatif d'une structure spatiale objective? Ces problèmes, à commencer par celui de l'indétermination des trajectoires, conduisent à une autre étape du criticisme kantien. Les déplacements d'un sujet ne peuvent pas être pensés hors de toute téléologie. Et si leur finalité peut être soustraite aux déterminations théoriques, ce n'est que parce qu'elle relève directement de la *raison pratique*.

LA DISCONTINUITÉ GÉOGRAPHIQUE SOUS L'ANGLE DE LA RAISON PRATIQUE

La trajectoire est une action humaine décidée par la volonté subjective. Il est alors frappant de constater que le postulat de la possibilité de la trajectoire s'accorde avec le principe de la métaphysique des mœurs stipulant que la réalisation d'une action dépend en dernier ressort de la libre volonté du sujet agissant. Une conséquence mérite d'être soulignée: la connaissance que peut espérer apporter la géographie structurale sur les formes géographiques ne peut introduire aucun déterminisme concernant la mobilité de l'homme sur la Terre. Nous retrouvons le deuxième aspect de l'idée de possibilité, qui implique que la discontinuité géographique n'existe que dans la mesure où la trajectoire peut ne pas être.

L'activité spéculative de la raison (dont dépend la faculté de connaître) n'empiète pas sur son usage pratique (dont dépend la faculté de désirer). Il s'agit là d'un point crucial dans l'articulation du système kantien. Seul le libre arbitre peut décider le sujet à réaliser une trajectoire dans l'espace. La géographie ne doit pas supposer d'autres déterminations. La connaissance géographique ne peut pas être fondée sur les déterminations empiriques de l'individu qui paraissent conditionner la finalité de l'établissement humain. Ces règles empiriques ne peuvent jamais être considérées comme des règles objectives pour la géographie. Elles sont seulement subjectives.

Le rejet par la géographie structurale de l'explication réductionniste par les nécessités de la subsistance de l'individu, et l'hypothèse selon laquelle l'homme peut refuser *a priori* de satisfaire ses besoins, prennent alors tout leur sens (Ritchot, 1991, pp. 19-24). Dans la mesure où le phénomène est simplement possible, il n'est pas contradictoire, d'après Kant, que l'homme aille trouver dans la nature de quoi subvenir à ses besoins et, *en même temps*, s'interdise de le faire. Pourtant, si les trajectoires menant à l'établissement sont *pratiquement* le résultat d'une causalité libre, il devient paradoxal qu'elles participent à la réalisation des formes abstraites *théoriques*⁷. La stabilité de la structure, dont dépend la réalité des formes abstraites, nécessite la non-contradiction de ces trajectoires. Le paradoxe disparaît lorsqu'on relie, à la suite de Kant, la liberté à la possibilité de se conformer à la «loi fondamentale de la raison pure pratique» ou «loi morale»: «Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse toujours valoir en même temps comme principe de législation universelle» (Kant, 1788, p. 30). Ce lien profond est la condition pour que la liberté apporte du sens⁸:

«puisque, par le concept de liberté, rien ne peut être expliqué dans les phénomènes, que le mécanisme naturel, au contraire, doit toujours y constituer le fil directeur, qu'en outre la raison pure, si elle veut s'élever à l'inconditionné dans la série des causes, tombe dans une antinomie où elle se perd dans l'incompréhensible, d'un côté comme de l'autre, tandis que le dernier (le mécanisme) est au moins utile dans l'explication des phénomènes, on n'aurait jamais eu l'audace d'introduire la liberté dans la science, si la loi morale et avec elle la raison pratique n'étaient intervenues et ne nous avaient imposé le concept» (Kant, 1788, pp. 29-30).

Le fondement moral du sens investi dans les structures géographiques s'oppose à la vision historiciste qui considère les formes de l'établissement humain comme le résultat aléatoire de conflits pour l'appropriation de territoires, soit un ensemble de phénomènes *a priori* contradictoires. La morale étant garante de la non-contradiction des phénomènes, elle dément toute idée d'auto-organisation par le hasard. L'établissement humain vise d'emblée une valeur universelle et donc la globalité de l'œcoumène.

L'existence empirique des positions géographiques prend la forme d'une reconnaissance historique et sociale d'un découpage de l'espace associé à une taxinomie des trajectoires de l'établissement. Cette reconnaissance repose sur un accord, conscient ou non, entre les membres du groupe sur ces structures au nom de la valeur morale qui les fonde. Rappelons que la loi morale n'est pas une loi positive. Elle ne prévoit rien en ce qui concerne la spatialisation de la société, bien que la réalisation du «souverain bien», un monde sans contradiction, exige l'affirmation par l'entendement de lois positives pour réaliser la stabilité structurale.

Ainsi se comprennent les déterminations de la structure sur les relations de position. La différenciation des positions et des trajectoires, dans l'espace socialisé, fournit un cadre normatif qui contraint les modalités de l'action collective relativement au milieu: l'action politique. La structure géographique peut être considérée comme une condition de possibilité de la coexistence des individus dans l'espace et au sein d'un certain ordre social. La nécessité transcendantale des discontinuités géographiques fonde leur sens politique et même l'ordre politique.

Cette conséquence de la théorie de la forme urbaine est considérable. Traditionnellement, la pensée politique fonde la justice des hommes dans la nature. Elle en déduit le droit de propriété et celui de travailler pour subvenir à des besoins subjectifs, puis considère l'organisation géographique comme la conséquence de ces besoins et l'application historique de ces droits (Mercier, 1986). Avec la théorie de la forme urbaine, ce schéma est complètement bouleversé, car c'est le déterminisme des relations structurelles à l'intérieur des formes abstraites de l'établissement humain qui constitue le fondement du droit.

La thèse n'est pas ordinaire, mais que peut-on lui opposer? Si l'appropriation territoriale est inscrite dans la nature de l'homme comme l'application d'un besoin vital, la concurrence pour occuper une place justifie des batailles où tous les coups sont permis et dont le résultat est *a priori* aléatoire. Le seul sens que cette démarche peut découvrir dans les lieux est celui de la survie d'un individu ou d'un groupe. Il n'y a là aucun sens véritablement social, ni rien d'objectif. Les catégorisations de l'étendue ne sont pensées que comme le résultat de violences. Aucun droit ne peut s'appuyer sur elles. En revanche, si les trajectoires sont librement orientées par le sujet, alors la nécessité objective de la discontinuité lui permet de prendre en charge la fondation d'un ordre politique empirique (et imparfait), au nom de la réalité du sens moral investi dans la structure.

L'ESPACE ET L'EXPÉRIENCE GÉOGRAPHIQUE

La philosophie de Kant apporte une conception originale de l'espace comme forme de toute représentation des phénomènes extérieurs au sujet. En tant qu'intuition pure du sujet, l'espace n'a pas de réalité en dehors de ce dernier. Il n'est qu'une idéalité conditionnant toute connaissance des phénomènes sensibles: une *idéalité transcendante*. Cette conception a éveillé l'attention de géographes mais soulève de sérieuses difficultés⁹. La principale provient de la tradition kantienne elle-même. Ne pouvant anticiper les progrès des mathématiques, Kant n'envisage qu'un espace euclidien continu, homogène, isotrope et n'ayant que trois dimensions. Dans un tel espace, les discontinuités qualitatives locales ne peuvent être pensées que de manière extrinsèque à la structure métrique. Les singularités ne peuvent pas être engendrées par des transformations géométriques globales comme dans une variété différentiable¹⁰.

L'*esthétique transcendante* proposée par Kant en 1781 ne s'harmonise plus avec les progrès qu'ont connus la géométrie et la physique depuis ce temps. Néanmoins, d'après Petitot, l'obstacle peut être levé et le schématisme kantien retrouve sa vérité en abandonnant un projet de connaissance unitaire. «Pour nous, l'actualité du criticisme est [...] celle d'une *pluralisation* de l'invariant schématique kantien, c'est-à-dire celle d'une reprise du projet phénoménologique de constitution *des* ontologies régionales et *des* objectivités» (Petitot, 1985, p. 286).

À chaque «ontologie régionale» correspond ainsi un espace ou plutôt une *exposition transcendante* de l'espace¹¹. Selon cette thèse, l'idée d'esthétique transcendante peut s'accorder avec d'autres phénoménologies que celle de la mécanique, en relation avec d'autres structures géométriques que celle de l'espace euclidien manifestement trop rigide pour modéliser l'espace géographique. Pour ce qui concerne l'ontologie régionale des disciplines structurales, ce projet est réalisé par la théorie des catastrophes qui schématise par des objets mathématiques le concept de structure (Petitot, 1985-1986). Cette «schématisation» peut être appliquée à la géographie structurale où elle permet de concevoir la surface de la Terre comme un espace substrat («espace externe»), immergé dans l'espace géographique (ayant une structure de variété différentiable) grâce à un espace fibré («espace interne»). La projection *mathématique* (et non pas *psychologique*) du fibré sur l'espace substrat modélise l'émergence de positions distinctes dans l'étendue terrestre (Desmarais, 1991).

En dehors de la géographie structurale, le statut de phénomène autonome a rarement été reconnu à la position. L'expression «espace géographique» a reçu trop de significations différentes pour revêtir une véritable utilité théorique¹². D'où une difficulté supplémentaire pour concevoir une géographie kantienne selon laquelle l'espace géographique se comprend, non comme une partie de la surface terrestre, ni comme cette surface toute entière, mais comme la forme de toute représentation subjective d'une position relative dans l'œcoumène. Cet espace est

l'ensemble de toutes les formes abstraites possibles obtenues par variations différentielles.

*
* *
*

L'espace géographique est le lieu où le sujet a l'intuition d'une position à travers l'émergence d'une morphologie stable sur le substrat terrestre. Les discontinuités qui composent ces formes abstraites sont objectives et de ce fait expérimentables. De quelle expérience s'agit-il? Avant de chercher à la décrire, analysons les conséquences qui découlent de la possibilité formelle d'avoir l'expérience d'une discontinuité géographique.

La base de toute représentation de la surface de la Terre se constitue à partir d'un bord tracé dans un *continuum*. En suivant Poincaré (1913, pp. 137-141), nous définissons l'équivalence de deux points par la possibilité de construire une trajectoire continue joignant ces deux points. Un bord définit *a priori* deux classes de points dans l'espace: ceux du bord et les autres. Mais ce n'est pas suffisant car, si le sujet doit traverser la discontinuité pour l'expérimenter, il doit arriver, après l'avoir traversée, dans un domaine où les points sont qualitativement différents. Ce n'est pas le cas général, sauf si ce bord a un intérieur et définit en fait trois classes de points: ceux de l'extérieur, du bord et de l'intérieur (figure 2).

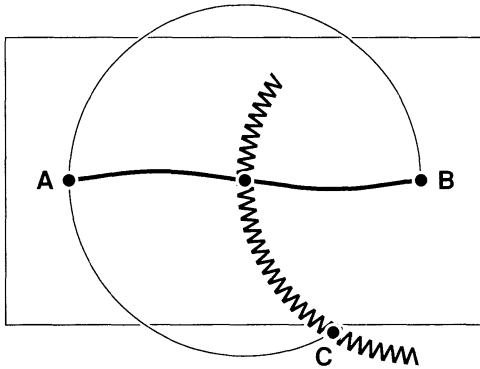
Cette représentation, qui est la plus simple qui se puisse concevoir, est presque constamment utilisée de la manière suivante. On délimite l'espace d'étude et on l'isole du reste de la Terre. L'attention ne porte dès lors que sur l'intérieur dont la diversité est décrite. Ce faisant, on s'interdit d'analyser l'extérieur dorénavant considéré de manière homogène. Cette procédure paraît légitime lorsqu'on étudie une île, un milieu isolé, soit un lieu non pas interdit à l'établissement mais en quelque sorte obligé. Or l'observateur qui substantialise ainsi la discontinuité néglige l'interaction entre l'intérieur et l'extérieur. Il nie donc l'objectivité de ce qui, pourtant, exprime à ses yeux l'état d'isolement.

En effet, l'objectivité de cette discontinuité dépend d'une dynamique amenant les sujets à la franchir continuellement, c'est-à-dire à en avoir l'expérience. S'ils restent à l'intérieur ou à l'extérieur, la discontinuité en question n'a plus de sens et l'on revient au *continuum* premier. La dynamique doit donc rendre l'intérieur attractif lorsqu'on est à l'extérieur, mais elle ne doit pas permettre qu'on reste à l'intérieur sinon elle s'arrête. L'intérieur est alors retiré des représentations de l'espace habitable. Ainsi, la seule morphologie objective, car expérimentable, qui soit réduite à un seul bord est le *vacuum*¹³.

Figure 2

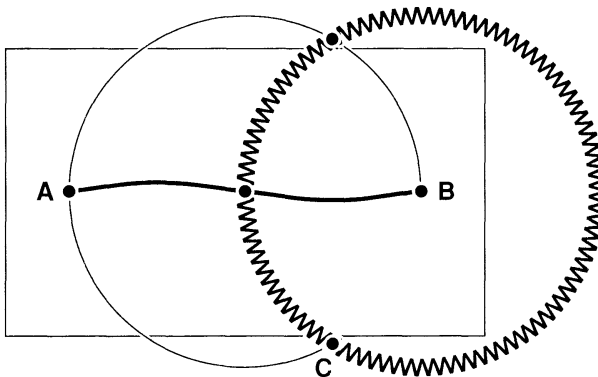
REPRÉSENTATIONS DE L'ESPACE GÉOGRAPHIQUE: BORDS ET CLASSES DE POINTS

« (...) deux classes de points: ceux du bord (C) et les autres (A,B) (...) »



$A \in B$
 $A \notin C, B \notin C$

« (...) trois classes de points: ceux de l'extérieur (A), du bord (C) et de l'intérieur (B) »

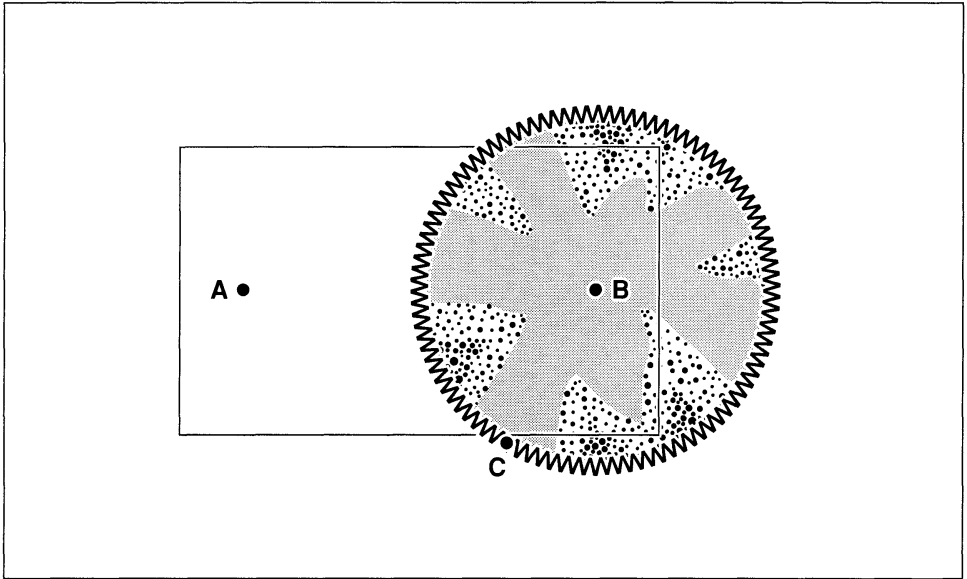


$A \notin B$
 $A \notin C, B \notin C$

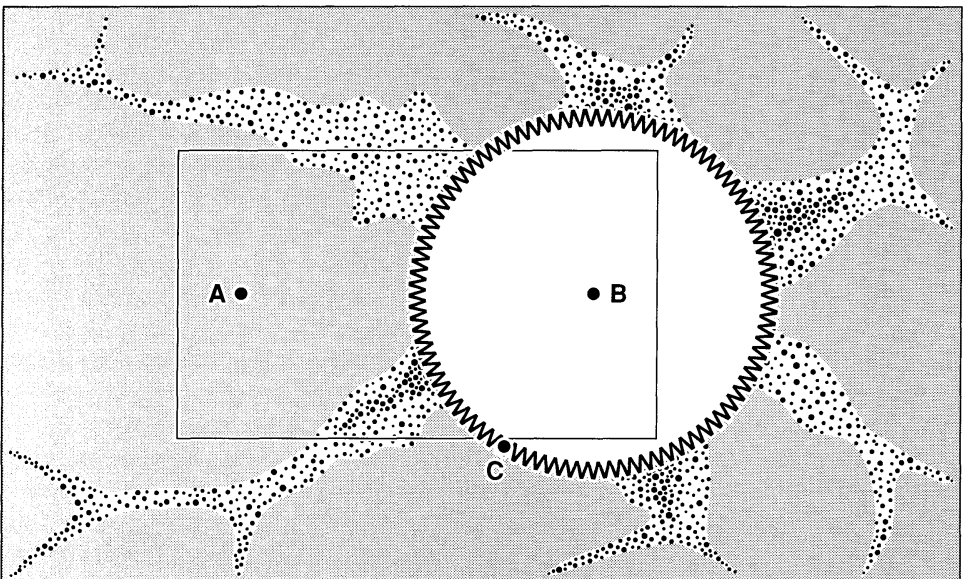
Figure 3

REPRÉSENTATIONS DE L'ESPACE GÉOGRAPHIQUE: FORME PLEINE ET VACUUM

« (...) une forme pleine (...) bornée dans l'espace et dont les étendues extérieures apparaissent homogènes »



« (...) le *vacuum* est une forme creuse (...) il remplit un écroumène *a priori* non borné et hétérogène »



Les deux façons de construire les représentations géographiques sont illustrées par la figure 3. La théorie de la forme urbaine introduit une différence fondamentale dans la construction des représentations du monde. Les représentations habituelles commencent par une forme pleine où l'établissement est empiriquement possible, bornée dans l'espace et dont les étendues extérieures apparaissent homogènes. En revanche, le *vacuum* est une forme creuse où l'établissement est interdit par la loi. Par contraste, il remplit un œcoumène *a priori* non borné et hétérogène. Par ce retournement, il est permis d'envisager une structuration globale et synthétique de l'œcoumène, tandis que la démarche empiriste descriptive ne permet de construire l'organisation de la surface terrestre que par agrégation *a posteriori* de formes concrètes locales.

Mais comment a-t-on l'expérience de la discontinuité du *vacuum*? La démarche empiriste manque de cohérence théorique, mais au moins, en montrant comment ces structures fonctionnent, cette démarche présente-t-elle l'avantage de rendre concrètes les différences entre les lieux de la Terre. En faisant appel aux autres disciplines scientifiques, elle permet de comprendre en quoi certains milieux sont, *sans que ce ne soit jamais indépendant des actions de l'homme*, plus propices à un genre de vie qu'à un autre.

La démarche de la théorie de la forme urbaine, qui est rationaliste, résout les questions théoriques mais, c'est le prix à payer pour cette avancée, elle empêche de se représenter concrètement l'expérience géographique. L'homme a structuré morphologiquement l'espace géographique avant de rapporter, par des concepts, les lieux valorisés par la structure à un contenu empirique de la portion terrestre subsumée sous cette position. On peut aujourd'hui évaluer l'intérêt d'une catégorisation d'un territoire pour une société donnée, compte tenu de ses besoins présents. Mais, à l'origine, les membres de cette société en étaient évidemment incapables. Comment ont-ils pu se représenter la finalité de leurs actions, alors qu'ils ne pouvaient pas avoir idée de ce qu'elles allaient rapporter à leur existence empirique?

Revenons encore une fois à l'œuvre de Kant, car c'est la *Critique de la faculté de juger* qui apporte la réponse, en établissant que seule une expérience esthétique peut inspirer l'idée d'une telle finalité. Or, selon la géographie structurale, la forme abstraite est saisie à même le paysage grâce à une émotion esthétique¹⁴. Ainsi que le rappelle Petitot, la «beauté» est, pour Kant, «la présentation dans la forme de la finalité subjective formelle» (1986, p. 65). La saisie de la beauté de la forme urbaine donne ainsi au sujet l'idée d'une finalité interne à cette forme. Elle montre que l'existence de la forme géographique dans son objectivité est fondée en soi, et qu'elle n'est pas conditionnée par la connaissance des satisfactions empiriques que les individus pourront en tirer.

«Le jugement esthétique est donc un acte cognitif d'une nature très particulière puisque c'est un *jugement sans concept* [...]. Le jugement esthétique ne peut pas porter, comme un jugement théorique, sur l'accord entre une représentation intuitive et un concept qui la détermine. Il porte sur un accord général — possible tout en restant indéterminé — entre la faculté des intuitions (l'imagination) et la

faculté des concepts (l'entendement). C'est l'idée — étonnante — d'une *conformité indéterminée* entre l'appréhension des formes (la présentation dans l'intuition) et une connaissance possible (la représentation conceptuelle) pour un entendement "supérieur" (Petitot, 1986, p. 66).

Seul ce sentiment esthétique peut, comme dans le cas des structures vivantes, révéler au sujet, par la faculté de juger téléologique, l'adéquation de la structure abstraite avec sa propre finalité. La forme abstraite n'est donc pas seulement un objet pour le sujet, elle est aussi un *autre* car, comme l'écrit Ruyer: «[...] il est clair que *l'autre* ne peut être que s'il n'est pas seulement un objet pour moi, mais un être pour soi, en d'autres termes une existence subjective, ou pour préciser par une expression barbare, "auto-subjective"» (1946, p. 10).

Or cette finalité, qui garantit la stabilité structurelle ainsi que la coexistence des individus dans la collectivité, est morale. C'est pourquoi elle peut être reçue directement par le sujet en tant que loi. Mais l'objet de cette loi, l'organisation de la collectivité, n'est donné concrètement qu'au travers d'une mise en scène dans la forme abstraite. L'expérience géographique ne serait-elle pas alors la révélation de cette altérité sociale incarnée dans la structuration de l'œcoumène? Cette structuration contraint les actions d'établissement des sujets. L'«autre auto-subjectif» est à la fois proche du sujet, pour s'adresser directement à sa volonté, et infiniment supérieur, pour lui imposer concrètement la loi de la collectivité. La forme abstraite est, ni plus ni moins, *l'Autre asymétrique* dans lequel se réfléchit le sujet de la conscience de soi. Elle est, sous ce nom, le garant de la «règle de propriété» dans ce monde: elle est la «morale vivante d'une communauté historique» (Weil, 1989, p. 140), c'est-à-dire, selon cet auteur, *la forme même de l'État*.

CONCLUSION

Nous avons commencé notre recherche épistémologique avec le *parcours morphogénétique* de l'établissement humain, qui apparaît comme l'aboutissement d'une étape de la théorie de la forme urbaine, en nous en rapportant à la *Première Critique* de Kant (1787), puis à la *Deuxième* (1788) qui tient un rôle de pivot. Nous trouvons, au terme de cet exposé, et en relation avec la *Troisième Critique* (1790), les premiers éléments théoriques développés par Ritchot à la fin des années 1970. On y voit l'illustration que les discours scientifique et philosophique travaillent en sens inverse, mais aussi la marque conjointe de la profondeur des prémisses de la géographie structurale et de la rigueur de son élaboration.

Nous constatons une très grande fidélité de la théorie de la forme urbaine au système kantien, alors que cette théorie, il est bon de le rappeler, a été conçue par Ritchot et ses collaborateurs sans aucune référence explicite à la philosophie de Kant. Cette confrontation à la philosophie critique, bien qu'elle demande à être poursuivie, confirme à nos yeux la géographie structurale dans ses prétentions scientifiques. Elle montre qu'il n'y a pas de contradiction entre la façon dont la théorie reconstitue la phénoménologie des formes abstraites et les principes qu'elle

se donne pour les connaître. Les lois objectives établies selon cette démarche scientifique n'ont de sens que par rapport à la liberté de l'homme de réaliser une fin morale, car cette fin ne peut être recherchée que dans un espace structuré morphologiquement.

La géographie structurale se voit également confirmée dans son droit à occuper une place particulière dans les sciences sociales. Le pouvoir législatif de la structure de discontinuités constitue un lien fondamental entre la morale et l'ordre politique. La théorie de la forme urbaine fonde son objet sur la règle pratique universelle kantienne, la «loi morale» en tant que principe de stabilité de la forme géographique. Et la structure géographique abstraite constitue, *via* la rente de situation, le fondement objectif à une valeur *inter-subjective*, communicable dans l'échange et dont cette structure surdétermine l'économie. Un vaste programme épistémologique se dessine.

NOTES

- 1 Nous présentons ici, en condensé, les principaux résultats épistémologiques de notre thèse de doctorat, sous la direction du professeur André Fischer (Hubert, 1992).
- 2 Après avoir examiné plusieurs théories du droit traitant des fondements d'un système universel de règles de justice, Perelman estime qu'il faut admettre une relativité de celles-ci par rapport aux communautés politiques (1976, p. 55). Or l'identité de ces communautés repose en fait et en droit, au moins depuis le traité de Versailles, sur un découpage du monde dont la rationalité n'est pas évidente.
- 3 Les phénomènes de ségrégation en sociologie urbaine montrent une corrélation entre la différenciation ethnique et l'organisation spatiale de la ville. Lavigne (1987) critique à cet égard l'analyse du concept de ségrégation selon l'École de Chicago et soutient qu'une cohésion ethnique peut dépendre d'une structuration urbaine valorisée par la rente. D'après Desmarais (1991, pp. 39-65), la configuration du village bororo permet de penser l'émergence du lien social à partir de la structuration morphologique de l'espace géographique.
- 4 Nous considérons qu'une échelle est donnée par une classe globale d'objets morphologiques. Nous ne sommes pas en mesure de traiter cette question dans cet article et renvoyons le lecteur intéressé aux chapitres 1.4, 2.5 et 3.5 de notre thèse (1992).
- 5 L'horizon, qui est une discontinuité dans le paysage, mais qui se déplace avec l'observateur et ne peut jamais être franchie par lui, n'a aucune objectivité géographique. La discontinuité qui entourerait un pays totalement isolé ne serait pas non plus objective, car l'isolement complet implique que cette discontinuité ne soit jamais franchie et donc qu'elle ne soit jamais un objet d'expérience. Un lieu totalement isolé ne peut être l'objet que de spéculations sur lesquelles aucun savoir ne peut se fonder.
- 6 Le substrat empirique de ces discontinuités n'est pas touché par ce déterminisme, sa connaissance ne peut être qu'*a posteriori*.
- 7 Les «formes abstraites» de la géographie humaine sont les domaines de la catégorisation délimités par les discontinuités qu'engendrent les trajectoires: voir l'article de Ritchot.
- 8 Voir également l'*Antinomie de la raison pure. Troisième conflit des idées transcendantales* (Kant, 1787, pp. 386-391 [308-315]).
- 9 Voir l'analyse du «discours spatialiste» en géographie par Berdoulay (1988, pp. 50-53).
- 10 Voir Arnold (1984) et Thom (1980): ces mathématiques ont donné naissance à la théorie des catastrophes. Voir aussi le théorème de Ritchot en géomorphologie (1991, pp. 184-189).

- 11 Kant (1787, pp. 83-86 [51-54]). Petitot insiste sur la double exposition du concept de l'espace (métaphysique et transcendantale), pour fonder l'idée d'une historicité de l'exposition transcendantale de l'espace en rapport avec les progrès des mathématiques (1985, pp. 286 et suiv.).
- 12 Dès sa première apparition dans la géographie française, sous la plume de Vallaux (1911, pp. 146 et 161), la signification de cette expression fait problème. Vallaux entend l'espace géographique comme un espace organisant les qualités sensibles du paysage. Il reproche à Ratzel de le réduire à la pure étendue et d'en faire «une sorte d'entité métaphysique». Voir également les critiques adressées par Pinchemel à l'encontre de l'expression (1988, pp. 27 et suiv.).
- 13 Voir les articles de Ritchot et de Desmarais.
- 14 Voir Ritchot, 1991, pp. 25-29, 123-125, et Desmarais, 1991, pp. 77-86, 217-220.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNOLD, V. I. (1984) *Catastrophe Theory*. Berlin-Heidelberg, Springer-Verlag.
- AYDALOT, P. (1980) *Dynamique spatiale et développement inégal*, 2^e édition. Paris, Economica.
- BERDOULAY, V. (1988) Des Mots et des lieux, la dynamique du discours géographique. In *Mémoires et documents de Géographie*, nouvelle collection, Paris, Éditions du CNRS.
- CHAMPAGNE, P. (1975) La Restructuration de l'espace villageois. In *Actes de la recherche en sciences sociales*, 3: 43-67. Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
- DESMARAIS, G. (1991) *La Théorie de la forme urbaine, une problématique morpho-sémiotique*. Thèse Ph.D., Faculté de l'Aménagement, Université de Montréal.
- GOTTMANN, J. (1952) *La Politique des États et leur géographie*. Paris, Armand Colin.
- GUILLEMIT, L. (1979) Emmanuel Kant et la philosophie critique. In F. Châtelet (dir.) *Histoire de la philosophie*, Paris, Hachette: nouvelle édition abrégée, Verviers, Marabout, IV tomes, t. III, pp. 11-60.
- HUBERT, J.-P. (1992) *Recherche sur les relations entre discontinuités et mobilités dans l'espace géographique*. Paris, Thèse de doctorat de géographie de l'Université de Paris I.
- KANT, E. (1787) *Critique de la raison pure*. Traduction par J. Barni, revue par P. Archambault, Paris, Garnier Flammarion, 1976.
- (1788) *Critique de la raison pratique*. Introduction et traduction par F. Picavet, Paris, Presses universitaires de France, (Coll. «Quadrige»), 1989.
- (1790) *Critique de la faculté de juger*. Introduction et traduction par A. Philonenko, 1974, Paris, Librairie J. Vrin.
- LAVIGNE, G. (1987) *Les Ethniques et la ville. L'aventure urbaine des immigrants portugais à Montréal*. Montréal, Le Préambule.
- MERCIER, G. (1986) Prémisses d'une théorie de la propriété. *Cahiers de géographie du Québec*, 30 (81): 319-341.
- PASCAL, B. (n.d.) *Pensées et opuscules*. Éd. de L. Brunschvicg (1917), Paris, Hachette.
- PERELMAN, C. (1976) *Droit, morale et philosophie*, 2^e édition. Bibliothèque de philosophie du droit, vol. VIII, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- PETITOT, J. (1985) *Morphogenèse du sens I. Pour un schématisme de la structure*. Paris, Presses universitaires de France.
- (1986) Le «morphological turn» de la phénoménologie, chapitres I, II et III. In *Morphogenèse du sens II*. CAMS P.024, Paris, École des hautes études en sciences sociales, pp. 24-33.
- PINCHEMEL, G. et P. (1988) *La Face de la Terre*. Paris, Armand Colin.
- POINCARÉ, H. (1913) *Dernières pensées*. Paris, Flammarion.
- RITCHOT, G. (1991) *Études de géographie structurale*. Québec, Université Laval, CRAD, *Cahier spécial* n° 15.

-
- RITCHOT, G. et FELTZ, C., éd. (1985) *Forme urbaine et pratique sociale*. Montréal, Louvain-la-Neuve, Le Preambule, CIACO.
- RUYER, R. (1946) *Éléments de psycho-biologie*. Paris, Presses universitaires de France.
- THOM, R. (1980) *Modèles mathématiques de la morphogenèse*. Paris, Christian Bourgeois.
- VALLAUX, C. (1911) *Géographie sociale. Le sol et l'État*. Paris, O. Doin.
- WEIL, E. (1989) *Philosophie politique*, 5^e édition. Paris, Librairie J. Vrin.
- (1990) *Problèmes kantians*, 3^e édition. Paris, Librairie J. Vrin.

(Acceptation définitive en avril 1992)

CARTOGRAPHIE

Conception:
Louise Marcotte
Yves Marchand

Réalisation:
Yves Marchand